



8 MARS

14h00

Place Stalingrad à Paris

DOUBLE JOURNÉE
ÉPUISEMENT INVISIBLE
TRAVAIL GRATUIT
SUR-RESPONSABILISATION
PRESSION PERMANENTE
DISPONIBILITÉ IMPOSÉE
SACRIFICE PROFESSIONNEL
USURE SILENCIEUSE
BURN-OUT GENRE
INJONCTION À TOUT CONCILIER
CULPABILISATION MATERNELLE
PÉNALITÉ MATERNITÉ
PRÉCARITÉ DU TEMPS
CARRIÈRE EMPÊCHÉE
AMBITION SANCTIONNÉE
DIRECTION VERROUILLÉE
SÉGRÉGATION VERTICALE
PROMOTION DIFFÉRÉE
LEADERSHIP CONFISQUÉ
POUVOIR ACCAPARÉ
DISCRIMINATION STRUCTURELLE
MÉRITOCRATIE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

8 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Santé des femmes au travail : une question d'égalité et de justice sociale

La santé des femmes au travail reste trop souvent invisibilisée, minimisée, renvoyée à la sphère privée alors qu'elle est directement liée aux conditions d'emploi et à l'organisation du travail.

Les conditions de travail pèsent sur la santé

Temps partiel subi, précarité, métiers sous-valorisés, salaires inférieurs, travail répétitif, charge émotionnelle importante, exposition aux violences sexistes et sexuelles, double journée entre travail salarié et travail domestique, tout cela pèse durablement sur la santé physique et mentale.

Les enjeux spécifiques encore tabous

À ces réalités professionnelles s'ajoutent des enjeux spécifiques encore trop souvent passés sous silence comme les règles douloureuses, l'endométriose, la grossesse, les cancers féminins, les risques cardio-vasculaires sous-diagnostiqués, la périménopause et la ménopause.

Une question de travail et non de vie privée

Ces situations ne relèvent pas de la vie privée mais bien du travail dès lors qu'elles influencent la capacité à exercer son emploi dans de bonnes conditions.

La pénibilité féminine toujours sous-estimée

Les pénibilités féminines sont pourtant considérées comme moins graves, moins visibles, moins urgentes parce qu'elles ne correspondent pas aux critères traditionnels de la pénibilité centrés sur la force physique ou l'exposition à certains produits dangereux.

Les conséquences du déni

Cette vision entretient le déni et produit des conséquences concrètes sur les carrières, les rémunérations, la reconnaissance professionnelle et l'accès aux droits.

Le patronat mise sur l'image plutôt que sur les actes

Chaque année, à l'occasion du 8 mars, le patronat multiplie les campagnes de communication, organise des webinaires et des tables rondes sur « le leadership au féminin » ou « le bien-être au travail », affiche des engagements pour l'égalité et met en avant des chartes ou des labels valorisants, mais ces opérations d'image

ne sauraient masquer la réalité des écarts de salaires, du temps partiel subi, du manque de prévention et de l'absence de négociations contraignantes sur la santé des femmes, car l'égalité ne se résume pas à des visioconférences et la santé ne se protège pas avec des présentations PowerPoint mais avec des droits effectifs, des moyens et une transformation réelle de l'organisation du travail

Briser les tabous pour garantir l'égalité

Parler de santé des femmes au travail ne signifie pas stigmatiser mais reconnaître la réalité pour adapter l'organisation du travail et garantir l'égalité.

Les revendications de la CGT

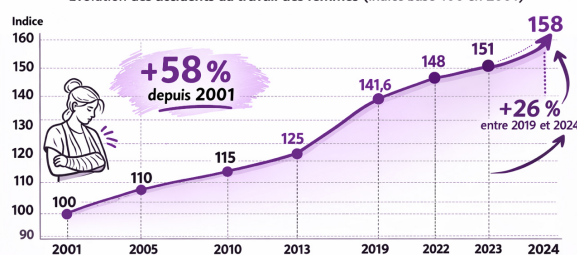
Il est indispensable que ces enjeux soient intégrés pleinement dans l'évaluation des risques professionnels, que l'encadrement et les représentant-es du personnel soient formé-es, que les discriminations liées à la maternité cessent, que le maintien dans l'emploi après une maladie soit garanti et que des aménagements de poste ou d'horaires puissent être négociés lorsque nécessaire. La CGT revendique une véritable politique de prévention prenant en compte les inégalités de genre, la reconnaissance des pénibilités spécifiques, des moyens renforcés pour la médecine du travail, l'égalité salariale réelle et la fin des violences sexistes et sexuelles.

Mobilisation du 8 mars

Le 8 mars, faisons entendre notre voix pour que les droits des femmes au travail soient enfin respectés et que l'égalité devienne réalité.

Accidents du travail chez les femmes : une hausse qui continue jusqu'en 2024

Évolution des accidents du travail des femmes (indice base 100 en 2001)



⚠ Tandis que les accidents baissent chez les hommes (-40 % entre 2019 et 2024), ils continuent d'augmenter chez les femmes.

Source : Assurance Maladie - Risques professionnels / Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), données 2001 à 2024.

